



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-11-2025 /

Dossier complet le : 24-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008960/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un nouveau magasin ALDI sur la commune de Fargues-Saint-Hilaire (33)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

Immaldi et Compagnie SAS

N° SIRET

37856863800084

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GENESTE

Prénom(s)

Tristan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ALDI sera implante sur une emprise de 6264 m² sur un terrain localise 37 avenue de l'Entre-deux-Mers a Fargues-Saint-Hilaire (33370). Le terrain est implante en zone urbaine de centre-bourg, composee de logements, commerces et services divers. Le site correspond actuellement a un terrain compose d'un vaste hangar d'activites inoccupe, d'un second batiment desaffecte, anciennement a usage d'activite tertiaire et d'habitation, de zones de voiries et parkings en enrobe et dalle beton et d'espaces verts peripheriques enherbes et arbores notamment un jardin d'habitation en partie Nord. Pour la realisation du projet, ces differents batiments d'une emprise au sol de 1983 m² seront demolis conformement a la reglementation ainsi que les structures superficielles de voiries/parkings. Le projet prevoit la construction d'un supermarche ALDI comprenant : - un magasin d'une emprise au sol de 1690 m² avec une surface de plancher de 1480 m² ; - 2799 m² d'espaces de voirie-parking, avec 80 places de stationnements non impermeabilisees ; - 1490 m² d'espaces verts integrant la plantation de 29 arbres, en plus de 8 arbres conservees au Nord (13 supprimees). L'accès au supermarche ALDI (A/L/PL) se fera en limite Nord-ouest du projet a partir de l'avenue des Bons Enfants alors qu'un

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste a construire un nouveau magasin ALDI, selon les exigences actuelles de l'enseigne et les normes techniques et commerciales en vigueur. L'implantation du projet apparait coherente avec les besoins de l'enseigne et de la clientele, les orientations du PLU de la commune (zone UAa : urbaine de centre-bourg) et les enjeux environnementaux notamment en permettant la revitalisation du centre bourg avec la rehabilitation d'un ancien site d'activites abandonne, la demolition de locaux d'habitations et d'activites desaffectes et par consequent l'absence d'artificialisation des sols (site deja amenege a l'abandon). Ce projet vise a ameliorer le confort d'achat des clients et des employes de ce commerce alimentaire de proximite par la creation d'un magasin moderne avec une organisation optimisee dans un secteur facilement accessible et bien desservie. L'objectif de la construction d'un nouveau supermarche ALDI est de creer une nouvelle offre commerciale avec un concept de magasin moderne reposant sur un espace de vente repense avec un batiment lumineux et ouvert, et des parcours de circulations completement remaniees avec des allees elargies. Le nouveau magasin sera de haute qualite environnementale et integrera l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Des places

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et réglementaires, le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2026 et l'ouverture du supermarché pour mars 2027. Les travaux de construction du supermarché auront une durée prévisionnelle de 6 mois et comprendront : - la démolition des constructions existantes et des structures superficielles en enrobé et dalle béton ; - la réalisation des terrassements pour la plateforme du bâtiment et des travaux de gros œuvre, - la réalisation des opérations de terrassements et aménagements des voiries parkings, réseaux et systèmes de gestion des eaux pluviales, - l'aménagement des espaces verts, - les opérations de second œuvre et d'aménagement intérieur du magasin, menées simultanément aux travaux VRD. Une démarche de tri sélectif des déchets sera mise en œuvre lors des opérations de démolition et lors de la construction du magasin.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le supermarché ALDI sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 et de 08h30 à 12h30 le dimanche. Les bâtiments seront raccordés aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement). La toiture du magasin sera valorisée pour la pose de panneaux photovoltaïques. Les ouvrages de collecte des eaux pluviales ainsi que les espaces verts du domaine privé seront entretenus par l'enseigne. Les eaux pluviales seront gérées directement au droit de la parcelle par un jardin de pluie et un bassin de rétention sous voiries avant rejet à débit régulé dans le réseau pluvial communal. Les déchets issus de l'exploitation du supermarché ALDI sont triés puis stockés dans un local fermé. Les cartons sont préalablement compactés afin de limiter les volumes. En fin d'exploitation, le bâtiment pourra être réaménagé par une autre enseigne ou démolir conformément à la réglementation en vigueur, notamment sur la gestion des déchets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il fait l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain du projet Emprise au sol du bâtiment + zone technique Surface de plancher Espace vert de pleine terre Stationnement pavés drainants Voirie Cheminements piétons et parvis Nombre de places de parkings Nombre d'arbres plantés	(6264, m2) (1690.41, m2) (1480,28, m2) (1490.25, m2) (1151.70, m2) (1647,50, m2) (121.62, m2) (80, unite) (29, unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 37 Voie : Avenue de l'Entre 2 Mers

Lieu-dit :

Localité : 37 Avenue de l'Entre 2 Mers 33370 Fargues-Saint-Hilaire

Code postal : 33370 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°26'54"O Lat. : 44°49'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Fargues-Saint-Hilaire : zone UAa : zone urbaine de centre bourg de Fargues qui s'est développée le long de l'avenue de l'Entre-deux-Mers

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF la plus proche : 720 m au Sud environ : Réseau hydrographique de la Pimpine et coteaux calcaires associés (ZNIEFF de type II)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le département de la Gironde arrêté
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon Geoportail de l'Agence Regionale de la Biodiversite Nouvelle-Aquitaine A noter que les 2/3 du site sont déjà aménagées : constructions, enrobe, dalle beton, etc.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollue n'est recensé au droit du site selon Georisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 3302 (Oligocene Entre-deux-Mers)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Reseau hydrographique de la Pimpine (NATURA 2000 directive Habitats) a plus de 1900 m au Sud-est du site
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune pour les besoins limités du magasin (sanitaires, machine de lavage). Il n'est pas prévu d'arroser les espaces verts.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines ou de drainage. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer, à l'exception des matériaux issus des démolitions.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ne nécessitant pas l'apport de matériaux de remblaiement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les besoins en eau potable et en assainissement seront limités (vestiaires et sanitaires d'un local à usage commercial). Les eaux pluviales seront gérées directement au droit de la parcelle par un jardin de pluie et un bassin de rétention sous voiries avant rejet à débit régulé dans le réseau pluvial communal. Les
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site n'est inscrit dans aucune zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. Il est artificialisé et déjà aménagé, les espaces verts existants sont ornementaux et peu qualitatifs. Le site est localisé en zone urbaine, encadré de voiries ou d'autres constructions séparées par des murs ou clôtures : il n'y a pas de continuité écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats et les espèces présents sur l'emprise du site Natura 2000 le plus proche : réseau hydrographique de la Pimpine localisé à environ 1900m au Sud-est du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet d'aménagement concerne une parcelle déjà artificialisée localisée dans un environnement urbain. Aussi, il ne consommera aucun espace naturel, agricole ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les déchets alimentaires du futur supermarché ALDI seront triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermes, ventilés et isolés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est generateur de trafic routier : transport de materiels/materiaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantite et duree) et limite par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic genere par le projet correspondra aux déplacements du personnel et de la clientele du magasin qui pourront utiliser des moyens de déplacement doux (vélo) ou les transports en commun.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le bruit genere sera lie aux travaux realises avec des engins et au trafic. Cet impact sera limite dans le temps et restera de faible intensite par l'utilisation de materiels respectant les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerne par les nuisances sonores liees au trafic genere par les voies adjacentes, notamment l'avenue de l'Entre-deux-Mers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'echappement des vehicules et materiels mecanises dont les emissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations engendrees par le projet seront celles eventuellement generees lors de la phase de travaux par les engins de chantier. L'impact sera limite dans le temps et devrait etre de faible intensite compte tenu des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, il n'est pas prevu d'emission lumineuse particuliere. En phase d'exploitation, des lampadaires seront implantes de facon a eclaire prioritairement les zones de stationnements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est concerne par les emissions lumineuses en provenance des candelabres sur les voiries adjacentes au site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront lies aux livraisons (limitees grace a une organisation optimisee de la logistique) et au trafic routier du personnel et de la clientele.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase chantier, le projet n'engendrera pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la creation de surfaces impermeabilisees entraine la mise en oeuvre de mesures pour la gestion du ruissellement pluvial. Places de
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	rejet a debit regule dans le reseau pluvial communal existant (le site est localise sur le bassin versant de la Laurence).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, les effluents seront gérés au niveau de la base vie/ vestiaires et seront soit raccordés au réseau communal, soit équipés de dispositifs autonomes. En phase exploitation, les effluents domestiques et les eaux de lavage du magasin seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux de démolition et de construction généreront divers déchets de chantiers (principalement inerte et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation. En phase d'exploitation, l'activité génèrera divers types de déchets inertes et non dangereux (cartons, plastiques, bois, fer, etc.) dont l'intégralité sera triée et revalorisée (selon les filières existantes).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet occupera une parcelle déjà aménagée et artificialisée par d'anciennes activités, localisée en zone urbaine de centre-bourg, en bordure de l'avenue de l'Entre-deux-Mers. Le projet n'entraînera ainsi aucune modification de l'usage des sols du site avec la réhabilitation/revalorisation d'un site d'activités désaffecté (et d'un bâtiment abandonné abritant auparavant un ...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les principaux projets recensés dans le secteur d'étude ont été réalisés ou n'ont pas d'incidence cumulée avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir Annexe facultative 1 paragraphe 8.2 Afin de reduire les incidences du projet, et d'eviter notamment la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, il a ete fait le choix de rehabiliter/revaloriser une parcelle deja amenee et artificialisee par d'anciennes activites, un logement et des services (locaux desaffectes), localise en zone urbaine de centre-bourg en marge de l'avenue de l'Entre-deux-Mers facilement accessible a la population locale. La parcelle du projet est actuellement artificialisee (batiments d'activites et de logements desaffectes, voirie et stationnement en enrobe et dalle beton). Aussi le projet n'engendrera aucune artificialisation supplementaire des sols. Elle n'est inscrite dans aucune zone naturelle classee ou reglementee vis a vis d'especes protegees et du fait de sa situation et de sa configuration ne presente pas d'enjeu lie aux continuites ecologiques. L'impermeabilisation des sols sera maitrisee en ameneant 80 places de stationnements VL permeables draines et en consacrant environ 24 % (1490 m²) d'espaces verts de pleine terre avec plantation de 29 arbres (en plus de 8 arbres conserves). Les eaux pluviales seront gerees directement au droit de la parcelle par un jardin de pluie et un bassin de retention sous voiries avant rejet a debit regule dans le reseau pluvial communal. La conception du nouveau supermarche sera realisee dans une demarche de developpement durable. Les eclairages seront controles et limites aux periodes d'exploitation. La gestion des dechets sera avantee : tri, recyclage et valorisation. La production d'electricite sera realisee par des panneaux photovoltaïques installes en toiture du magasin. Le projet architectural prevoit l'integration paysagere du projet. Les espaces verts seront traites avec des especes locales et non allergenes. Diverses mesures seront egalement

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à aménager un nouveau supermarché ALDI en réhabilitant/revalorisant un terrain désaffecté déjà aménagé et artificialisé (bâtiment d'activités, bâtiment de logement et activité de service immobilier) implanté en zone urbaine de centre-bourg : revitalisation du centre, absence de consommation d'espaces naturels, absence d'enjeu (zone d'inventaire ou de protection) et de corridor écologique identifié. L'imperméabilisation du site sera maîtrisée en consacrant 24 % de l'emprise du projet (1490 m²) à l'aménagement d'espaces verts en pleine terre avec la plantation d'arbres (29 unités). Les places de stationnement seront réalisées en système perméable de type pavés drainants ce qui permettra de limiter les effets du ruissellement pluvial sur les espaces de voiries projetés. Le projet prévoit de nombreuses

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PICARD

Prénom **Jean-Baptiste**

Qualité du signataire	Mandataire
-----------------------	------------

À Merignac

Fait le 17-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)